

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem 2K Premium Hardener standard

Code du produit : 147.019

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Durcisseur

Restrictions d'emploi recom-

mandées

Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utili-

sation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH

Esinger Steinweg 50 25436 Uetersen Allemagne

info@vosschemie.de

 Téléphone
 : 04122 717 0

 Téléfax
 : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0

sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,

Göttingen, Deutschland

0551 19240



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit

bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

approuvée, conformément à la réglementation lo-

cale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé acétate de n-butyle heptan-2-one diisocyanate d'hexaméthylène

Etiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

contient Isocyanates

Matières apparentées aux peintures

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

1,6-Diisocyanate d'hexaméthy- lène homopolymérisé	28182-81-2 500-060-2 01-2119488934-20	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,5 mg/l Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l	>= 50 - <= 75
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 25
heptan-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3 01-2119902391-49	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 16,71 mg/l	>= 15 - <= 25
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 1; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Limite de concentration spécifique Resp. Sens. 1; H334 >= 0,5 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,5 %	< 0,1



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version
1.4 FR / FR
Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023
Date de la première version publiée:
15.10.2019

Estimation de la toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale: 746 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation (vapeur):
0,124 mg/l

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui

persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.

Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au

moins.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande en-

vergure

Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible

de vapeurs dangereuses/toxiques.

En cas de hausse de température, risque d'éclatement des

récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trou-

vant à proximité de la source d'incendie.

Produits de combustion dan: :

gereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une

combustion incomplète

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée). Oxydes d'azote (NOx)

Isocyanates

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. Combinaison complète de protection contre les

produits chimiques

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles ap-

propriés pour l'élimination.

Après une heure environ, mettez les déchets à la poubelle et ne la fermez pas, en raison de l'évolution du dioxyde de car-

bone.

Les déchets ne doivent PAS être enfermés de manière

étanche.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Tous les procédés doivent être supervisés par des spécia-

listes ou par des membres du personnel autorisés.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

Porter un équipement de protection individuel.

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs peuvent former un

mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Les personnes

déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vête-

ments contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne). Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Protéger

de l'humidité.

Précautions pour le stockage

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Incompatible avec des acides et des bases.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
	Information s	ormation supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignante		
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
	Information s	upplémentaire: Vale	eurs limites réglementaires co	ntraignantes
heptan-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m3	2000/39/EC
		rmation supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à ers la peau, Indicatif		
		STEL	100 ppm 475 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLCT (VLE)	100 ppm 475 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	50 ppm 238 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li- entaires contraignantes		
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	VME	0,01 ppm 0,075 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,15 mg/m3	FR VLE
	Information sindicatives	Information supplémentaire: Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	600 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets systé-	300 mg/m3



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

	teurs		miques	
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
heptan-2-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	394,25 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	54,27 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	84,31 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	23,32 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	23,32 mg/kg p.c./jour
diisocyanate d'hexa- méthylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,035 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,07 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,6-Diisocyanate d'hexaméthy-	Eau douce	0,1 mg/l
lène homopolymérisé		
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2530 mg/kg
	Sédiment marin	253 mg/kg
	Sol	505 mg/kg
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,098 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	35,6 mg/l
	Sol	0,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
heptan-2-one	Eau douce	0,098 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,89 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,189 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	12,5 mg/l
	Sol	0,321 mg/kg
		poids sec (p.s.)
diisocyanate d'hexaméthylène	Station de traitement des eaux usées (STP)	8,42 mg/l



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : >= 0,7 MM Directive : DIN EN 374 Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en

coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation

et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protec-

tion respiratoire est requis durant ces travaux.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter

les valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rincage des yeux et des

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travaıl.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version

1.4 FR/FR Date de révision:

10.09.2024

Date de dernière parution: 17.10.2023 Date de la première version publiée:

15.10.2019

Couleur incolore, jaune clair

Odeur caractéristique

Seuil olfactif non déterminé

Point/intervalle de fusion non déterminé

Point/intervalle d'ébullition 124 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, supérieure

15 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

1,2 % (v)

Point d'éclair 27 °C

Température d'auto-

inflammation

non déterminé

рΗ Non applicable substance / le mélange réagit avec de l'eau

Viscosité

Viscosité, dynamique non déterminé

Viscosité, cinématique non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Réagit au contact de l'eau.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR/FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

Pression de vapeur : 10,7 hPa (20 °C)

Densité 1,0 gcm3 (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs Non explosif

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Les amines et alcools provoquent des réactions exother-

Le mélange réagit lentement au contact de l'eau et il se dé-

gage du dioxyde de carbone.

La formation de CO2 dans les récipients fermés entraîne une

surpression et donc un risque d'éclatement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Amines

Alcools

Des acides et des bases

Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

Oxydes d'azote (NOx)

Isocyanates



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,0 - < 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cuta-

ممُم

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 21 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): 14.112 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

heptan-2-one:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 746 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,124 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 7.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

diisocyanate d'hexaméthylène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

diisocyanate d'hexaméthylène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritation modérée des yeux



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : positif

diisocyanate d'hexaméthylène:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Le produit est un sensibilisant du système respiratoire, sous-

catégorie 1B.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Voies d'exposition : Inhalation

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acétate de n-butyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

heptan-2-one:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

diisocyanate d'hexaméthylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 0,0033 mg/l Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 90d Nombre d'expositions : 6h / d

Dose : 0 - 0,0005 - 0,003 - 0,0264 Méthode : OCDE ligne directrice 413

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 10.09.2024 Date de la première version publiée: FR/FR

15.10.2019

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier

> celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Toxicité pour les poissons CL0 (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 100 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 100 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 50 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 44 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 647,7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 23 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

heptan-2-one:

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 131 mg/l Toxicité pour les poissons



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 82,8 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 89,1 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 77,4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 842 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Biodégradabilité Résultat: Pas rapidement biodégradable

> Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-E

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 jr

heptan-2-one:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Méthode: OCDE ligne directrice 310

diisocyanate d'hexaméthylène:



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR/FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

Biodégradabilité Biodégradation: 42 %

Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 706

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 8,38

acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,3 (25 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

heptan-2-one:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,26 (30 °C)

diisocyanate d'hexaméthylène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 59,6

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,2 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR/FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Donnée non disponible

plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

> Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

ou spéciaux.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations

locales.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Code des déchets Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

08 05 01, déchets d'isocyanates

08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 1263 **ADR** UN 1263 RID UN 1263 **IMDG** UN 1263 IATA UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

ADN : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
ADR : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
RID : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

IMDG : PAINT RELATED MATERIAL

IATA : Paint related material

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30
danger

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 355

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne-

non

ment

Dangereux pour l'environne-

non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

62, 84

4331

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement

(Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315
H317
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation. H332 : Nocif par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

15.10.2019

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.: Toxicité aiguëEye Irrit.: Irritation oculaireFlam. Liq.: Liquides inflammablesResp. Sens.: Sensibilisation respiratoire

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Carsystem 2K Premium Hardener standard

Version Date de révision: Date de dernière parution: 17.10.2023 1.4 FR / FR 10.09.2024 Date de la première version publiée:

15.10.2019

coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures

de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Classification du mélange: Procédure de classification: Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données ou de l'éva-

	luation des produits
H332	Méthode de calcul
H317	Méthode de calcul
H336	Méthode de calcul
H335	Méthode de calcul
	H317 H336

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR